

DESTINATAIRES : À tous les médecins du CISSSMO et utilisateurs du service de biologie médicale des laboratoires de l'Hôpital du Suroît.

EXPÉDITEUR : Domionique Savard, chef de service du laboratoire de biologie Médicale. Hôpital du Suroît  
JianQing Tang MD., Ph.D., FRCPC, Biochimiste  
Laboratoire de l'Hôpital du Suroît  
Direction régionale des laboratoires

DATE : Le 16 décembre 2020

OBJET : **Changement de la méthode de dosage des drogues de rue urinaires**

Veuillez prendre note qu'un changement de méthode de dosage des drogues de rue urinaires se fera en date du **16 décembre 2020**. Suite à ce changement, veuillez noter les impacts potentiels pour votre pratique :

- Le menu des drogues détectées et les seuils de positivité de certaines drogues changeront. Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques de la nouvelle méthode.

| Analyte (abréviation)              | Seuil positivité |
|------------------------------------|------------------|
| Amphétamine (AMP)                  | 500 ng/mL        |
| Métamphétamines (mAMP)             | 500 ng/mL        |
| Barbituriques (BAR)                | 200 ng/mL        |
| Benzodiazépines (BZO)              | 200 ng/mL        |
| Cocaïne (COC)                      | 150 ng/mL        |
| Méthadone (EDDP)                   | 100 ng/mL        |
| Opiacés (OPI)                      | 300 ng/mL        |
| Cannabinoïdes (THC)                | 50 ng/mL         |
| Antidépresseurs Tricycliques (TCA) | 1000 ng/mL       |

- Il est possible que la spécificité envers certaines molécules au sein d'une classe de drogues soit différente. Une liste des spécificités et des interférences est disponible sur demande.

Nous vous rappelons également que, sauf exception, les laboratoires de la Montérégie effectuent les dépistages de drogues de rue uniquement à des fins diagnostiques ou thérapeutiques chez la clientèle inscrite ou hospitalisée.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.